

| | |
|---|---|
| DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 08 Octobre 2019 |
| <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 30 Suppléant : 0 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 172/2019</p> | <p>L'an deux mille dix-neuf, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 02 Octobre 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Guy PERRET donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX.</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX, Bruno PENASA</p> <p>Madame Estélita LACHENAL est désignée secrétaire de séance</p> |

OBJET : BÂTIMENT-SERVICES TECHNIQUES – Mise en place de la vidéoprotection sur le site de la Croisée.

Vu la décision n°13/2019 du Président notifiant le marché de vidéoprotection au bénéfice de l'entreprise *Bouygues Énergie et Services*.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône souhaite renforcer la sécurité sur le site de la Croisée, suite à plusieurs incivilités et cambriolages survenus ces dernières années.

Considérant que le site de la Croisée se compose du parc d'activités de la Semine (ZAC 1, 2 et 3), de la base de loisirs, du bâtiment omnisport, du boulodrome couvert, du terrain de tennis couvert, des maisons de vie 1 et 2, du bâtiment d'entrée de zone (restaurant, logement, agence de voyage), de terrains de football avec vestiaires, de la piscine de la Semine, de deux sites (administratif et technique) de la CC Usse et Rhône, ainsi que du bâtiment technique du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de la Semine.

Considérant que, hormis le terrain de football et le bâtiment technique du SIE de la Semine, l'intégralité des équipements appartient à la CC Usse et Rhône, y compris les voiries d'accès, hors routes départementales.

Le Président propose au Conseil communautaire de renforcer la sécurité sur le site de la Croisée, en installant, un dispositif de vidéo-surveillance. Il précise que cette installation s'effectuera sur 4 sites de la Croisée :

- La zone de loisirs, avec 2 caméras,
- Les bâtiments technique et administratif de la CC Usse et Rhône, avec 3 caméras,
- Le rond-point de la Croisée, avec 4 caméras,
- Le Parc d'Activités Économiques (PAE) de la Semine, avec une caméra.

Le Président indique qu'une caméra sera installée également à l'entrée nord des ZAC 1 et 2 (accès provisoire) et une autre pour le site du SIE de la Semine.

Le Président informe qu'une consultation a été lancée et a retenu l'entreprise Bouygues, pour un montant de 57 598 € HT, soit 69 117,60 € TTC.

Le Président indique qu'il va solliciter des demandes de subventions auprès de l'État (DETR) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Président précise que la Commune de Chêne-en-Semine prendra à sa charge les 4 caméras du rond-point de la Croisée et que le SIE de la Semine prendra à sa charge la caméra de son bâtiment technique. Il précise que le prorata de cette prise en charge sera fixé au regard des frais d'installations des caméras, déduit des subventions.

Le Président précise que les dépenses étaient prévues au budget 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

ENGAGE le projet d'installation d'un dispositif de vidéo-surveillance sur le site de la Croisée, du parc d'activités et sur les bâtiments techniques et administratif de la CC Usse et Rhône et du SIE de la Semine, pour un montant total de 57 598 € HT.

AUTORISE le Président à signer une convention avec la Commune de Chêne-en-Semine pour la prise en charge de 4 caméras sur le rond-point de la Croisée.

AUTORISE le Président à signer une convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de la Semine pour la prise en charge de la caméra de leur bâtiment administratif.

DEMANDE une subvention à la Préfecture de Haute-Savoie, au titre de la DETR 2020.

DEMANDE une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

IMPUTE ces dépenses au budget principal, section d'investissement, compte n°21533.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.